

## Organisation paramédicale

Le Centre Hospitalier de Mont de Marsan regroupe un ensemble de compétences au service de la santé et de l'éducation de la population.



### Le personnel paramédical

**Le cadre supérieur de santé** est responsable de la gestion des unités de son pôle et assure la coordination avec les autres secteurs.

**Le cadre de santé** (autrefois appelé surveillant) veille au bon déroulement de votre hospitalisation, de votre admission à votre sortie, et est responsable de la gestion de l'unité, de l'organisation des soins infirmiers ainsi que de leur qualité.

**L'infirmier** est responsable de la préparation et de l'évaluation des soins infirmiers réalisées sur prescription médicale ou dans le cadre de son « rôle propre » et participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.

Dans certains secteurs, il existe des infirmiers spécialisés : puéricultrice, infirmier de salle d'opération, infirmier d'anesthésie.

**Le manipulateur en électroradiologie** contribue à la réalisation des examens relevant soit des techniques d'imagerie médicale, soit des techniques d'électrologie médicale.

**Le technicien de laboratoire** assure la bonne exécution des analyses prescrites par le médecin sous l'autorité du biologiste.

**Le préparateur en pharmacie** concourt, sous la responsabilité du pharmacien, à la bonne dispensation du médicament et des produits de santé.

**L'aide-soignant** collabore avec l'infirmier à la réalisation des soins d'hygiène et de confort du patient. Il peut être amené à réaliser certains soins sous le contrôle de l'infirmier, a un rôle éducatif et préventif, et participe à la gestion et à l'entretien de l'environnement de la personne hospitalisée.

**L'auxiliaire de puériculture**, en collaboration avec l'infirmier, la puéricultrice ou la sage-femme, dispense des soins de bien-être et de confort auprès des enfants, a un rôle éducatif et préventif, et participe à l'entretien et l'environnement de l'enfant et de la mère.

**Le brancardier** assure vos transferts à l'intérieur de l'établissement.

**L'agent des services hospitaliers** assure l'entretien des locaux, du mobilier et de certains matériels, peut contribuer à l'accueil et à des fonctions hôtelières, et participe au confort et au bien-être de la personne hospitalisée.

**Le personnel de rééducation**, composé de masseurs-kinésithérapeutes, de diététiciens (nutrition), d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et de psychomotriciens, assure des soins de rééducation fonctionnelle et motrice, sur prescription médicale.

## Les autres personnels

**L'ambulancier diplômé d'état** assure le transport des patients en unité mobile hospitalière (SMUR), en ambulance ou en véhicule sanitaire léger (VSL)

**L'auxiliaire de régulation médicale** assiste le médecin régulateur dans la prise des appels au niveau du centre de régulation médicale.

### Le psychologue

Si vous souhaitez consulter un psychologue, vous pouvez le demander au médecin ou au cadre de santé de votre service.

**L'éducateur spécialisé** participe, en liaison avec les familles, à l'éducation des enfants ou adolescents en difficulté d'insertion. Il est chargé du soutien des personnes handicapées. Il concourt à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle au moyen des techniques et activités appropriées.

**L'assistante du service social** peut vous aider à régler d'éventuelles difficultés concernant les suites de l'hospitalisation, des difficultés financières, la prise en charge de votre séjour, vous accompagner dans des démarches spécifiques (allocation personnalisée d'autonomie, CMU, reconnaissance du handicap ou de l'invalidité...), vous orienter vers des services adaptés afin d'organiser le retour à domicile et enfin être à votre écoute et vous soutenir dans les problèmes liés à votre état de santé.

### La secrétaire médicale

Elle assure le fonctionnement du secrétariat médical et est chargée de la gestion administrative des dossiers des patients.



#### Stagiaires

Les étudiants en médecine et élèves des écoles paramédicales sont étroitement encadrés par les membres de l'équipe médicale et soignante.

Veuillez les accepter, ils sont là pour se perfectionner et seront un jour appelés à vous soigner.

LIENS UTILES 

**CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN**

Avenue Pierre de Coubertin BP 417  
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : **Contact**

<http://www.ch-mt-marsan.fr/notre-organisation/organisation-paramedicale-154.html>